La CAPN sélection IDIV encadrement année 2013/2014 s'est déroulée du lundi 8 juillet 2013 au jeudi 11 juillet 2013.

En préambule, nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante à nos questions et demandes figurant dans la déclaration liminaire.

Interrogée sur ses marges de manœuvre, la présidente a affirmé qu'elle n'avait pas de quota à respecter. Cependant au fil de l'avancement des travaux, nous nous sommes rapidement rendu compte que son objectif était de rattraper le moins possible de candidats. Ainsi d'excellents dossiers avec 2 très bons piliers sur 3 n'ont pas été « rattrapés » sans motivation fondée objectivement.

Nous avons protesté vivement en cours de séance car cela vide la CAP de sa substance mais cela n'a guère modifié les positions de la présidente.

Éléments statistiques

A l'issue des débats, 29 collègues ont été sélectionnés en plus du projet (au lieu de 60 l'année dernière).

Cette année, 816 candidats se sont présentés à la sélection (858 en 2012), dont :

430 de la filière fiscale soit 52.70% (2012 : 467 soit 54.4%) ;

386 de la filière gestion publique soit 47.3% (2012 : 391 soit 45.6%).

376 candidats respectent les trois conditions et ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, **ce qui porte le taux de sélection à 46%avant CAPN** (175 FGP soit 46.5% et 201 FF soit 53.5%).

89.2% des candidats avaient obtenu un avis apte de leur supérieur hiérarchique.

A l'entretien, la moyenne s'élève à 9.8 / 20 (contre 10.6 en 2012). La médiane est de 9 / 20 (contre 10.5 en 2012).

Problématique de l'équilibre entre les trois piliers

Le fait que les piliers « dossier personnel » et « avis du directeur » soient très chaleureux et solides (comme les souhaite la DG) ne constitue pas un gage de sélection au final. En effet, il s'avère que l'entretien garde une place de choix. **Une note inférieure à 9/20 cette année était rédhibitoire à une sélection en CAPN.**

Pourtant, l'année dernière, il nous avait été précisé que les trois piliers allaient être traités à équivalence (soit 33.33% chacun) et qu'éventuellement ils pouvaient se compenser. Cela n'a pas été le cas cette année.

A l'inverse, avec un entretien potentiellement « réussi » (supérieur ou égal à 9/20), la levée d'un avis « à confirmer » du directeur s'est avéré très difficile à obtenir ../..

la suite à télécharger

fichiers: Télécharger encadrement_section_idiv_2013-2014.pdf (87.93 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Archives CAP (antérieur à 2018)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank